

# SÉCHERESSE :

## Soutenir l'agriculture aveyronnaise, il y a urgence !



Action Syndicale à la DDT - Mardi 13 Septembre 2022



## 1. Le contexte :

Depuis plusieurs mois, les agriculteurs de l'Aveyron traversent une sécheresse historique marquée par un manque d'eau (60 à 80 % de déficit pluviométrique depuis le début de l'année) et accentuée par des températures caniculaires.

L'été 2022 est un record avec trois vagues de chaleur et 33 jours de canicule au total. Il est également un record dans le désespoir des éleveurs face aux conséquences dramatiques qu'ils vivent.

L'augmentation fulgurante des coûts de production depuis le début de l'année avait déjà impacté fortement les trésoreries des exploitations par l'augmentation exponentielle des charges : plus 37 % en juin 2022 par rapport à janvier 2021 (aliments, engrais, ...), sans parler des hausses de l'énergie.

À toutes ces difficultés, s'est ajoutée une sécheresse précoce. Le mois de mai 2022 a été le plus chaud jamais enregistré depuis 1960. Les récoltes ont été fortement impactées dès le printemps.

L'épisode caniculaire ayant perduré tout l'été, les éleveurs n'ont pas pu récolter toutes les surfaces habituelles pour les destiner à la pâture. La diminution de ces surfaces conjuguée à une forte diminution des rendements, rend la situation très critique car les animaux ont déjà commencé à consommer les stocks d'hiver très réduits. Les fourrages comme les concentrés se révèlent très chers et viennent assécher les trésoreries des exploitations.

Depuis deux mois, une des conséquences qui commence à être visible est la décapitalisation des cheptels. Les éleveurs vendent des animaux reproducteurs pour acheter des fourrages pour le reste du troupeau.

### Comptage au 31 Août 2022 (source : FODSA GDS Aveyron) :

#### des vaches allaitantes :

30 juin 2021	30 juin 2022	31 août 2022
161 759	156 491	152 843
	-5 268	-3 648
	-3,37 %	-2,39%

#### des vaches laitières :

30 juin 2021	30 juin 2022	31 août 2022
45 747	44 335	44 029
	-1 412	-306
	-3,18 %	-0,69%

**La situation est donc URGENTE !! Les éleveurs ne pourront pas attendre.**

## 2. Les demandes de la FDSEA et des JA

### 1) Le dossier calamités du département de l'Aveyron doit être validé au CNGRA d'octobre.

Les FDSEA et JA demandent à la DDT que le dossier de reconnaissance en calamités agricoles au titre des pertes de récolte soit instruit pour un passage au CNGRA d'octobre. De la trésorerie doit arriver rapidement de façon ferme et définitive et à la hauteur de la catastrophe dans les exploitations. Les propositions du Ministère de l'Agriculture à ce niveau sont aujourd'hui inacceptables, elles ne répondent pas aux besoins des agriculteurs pour un accompagnement immédiat.

De plus, si un système d'acompte est organisé, il doit être basé sur les taux de pertes réels validés par le Comité Départemental d'Expertise et non sur des taux de pertes théoriques issus d'indicateurs douteux comme ISOP.

### 2) Revoir certains critères d'éligibilité aux calamités.

Nous demandons également que les critères en vigueur concernant l'accès au soutien soient corrigés pour un accès pour tous ! Il s'agit notamment du seuil de 13% (abaissé à 11%) de pertes sur le produit brut d'exploitation. Certaines fermes se trouvent parfois exclues alors qu'elles ont subi les mêmes pertes que les autres.

### 3) Revoir le montant de l'indemnisation des calamités agricoles.

Les différentes missions d'enquête sécheresse ont pu constater des taux de pertes importants. En moyenne, ils se situent entre 55% et 65%. Le taux d'indemnisation actuel du régime des calamités se situe à 28%. Il est bien loin des pertes réelles des exploitations. Nous demandons une revalorisation du taux d'indemnisation à hauteur de 50%.

### 4) Alléger les charges et la fiscalité des exploitations.

Afin d'accompagner les agriculteurs à traverser cette épreuve, l'état doit intervenir à plusieurs niveaux :

- La Taxe Foncière Non Bâtie : nous demandons un dégrèvement à la hauteur des pertes subies et aucune majoration de retard en cas de non-paiement de la TFNB ;
- Cotisations sociales : l'état doit engager une prise en charge réelle des cotisations sociales ;
- Soutenir les trésoreries : par des prêts de trésorerie à 0% avec un financement des intérêts par l'Etat.

**5) Une aide au resemis.**

L'absence d'eau et les fortes températures ont eu un effet dévastateur sur les prairies. Le nombre d'ha à ressemer sera très important pour espérer avoir des récoltes l'année prochaine. Une aide au resemis des prairies sera indispensable.

**6) Autre dispositif à construire rapidement.**

Une aide au transport de foin/paille comme lors des grandes de sécheresse.

**7) Création d'un dispositif spécifique d'accompagnement pour les situations les plus difficiles et les agriculteurs les plus fragilisés (hors Aide à la Relance des Exploitations Agricoles – AREA).**



### Contacts :

**Laurent Saint Affre**, président de la FDSEA de l'Aveyron : 06 14 36 52 42  
**Michaël Garrigues**, co-président des Jeunes Agriculteurs Aveyron : 06 47 95 39 31  
**Julien Tranier**, co-président des Jeunes Agriculteurs Aveyron : 06 17 05 96 89  
**Nathalie Puech**, chargée de communication de la FDSEA de l'Aveyron : 07 69 20 22 86

Septembre 2022